

*Aleria*  
Capitale de la Corse Romaine



8 000 ans d'histoire

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Haute Corse  
Arrondissement de Corte  
Commune d'Aléria

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 63

Séance du mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 octobre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	02

Membres présents :

BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES I épouse RAMAZOTTI Jeanne, RICCIARDI épouse SAEZ Célia

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick

Date de la convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 04 novembre 2021

Date d'exécution : 29 octobre 2021

### OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le président rappelle que l'effectif de l'équipe dédiée à l'entretien des locaux de la Maison des Associations est actuellement composé de 2 agents ; 1 agent de maîtrise et un adjoint technique territorial employé sur une durée hebdomadaire de 20 heures.

Ces deux agents assurent par ailleurs des tâches de surveillance des élèves durant la pose méridienne ; l'agent de maîtrise, compte tenu de son ancienneté et de son grade est en outre plus fortement impliqué sur des tâches d'encadrement de l'ensemble des personnels d'entretien.



Avec l'amélioration de la situation sanitaire, la fréquentation des différents locaux de la Maison des Associations devrait se trouver plus soutenue et générer des sollicitations supplémentaires pour les agents chargés de leur nettoyage.


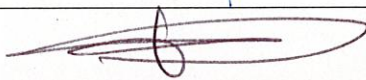










Compte tenu de ce qui précède, il est apparu indispensable d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial.

A cette fin, il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet créé pour une durée hebdomadaire de 20 heures hebdomadaires par délibération en date du 27 juin 2016 pour créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi

Il est proposé au conseil municipal d'en délibérer.

\* \* \*

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	α				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	α				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à Célia SAEZ</b>	α				 C.SAEZ
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	α				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	α				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	α				 S. PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	α				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>				<del>ABSENT</del>	
GIULY MARTIN Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	α				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à J.C FRANCESCHI</b>	α				 J.C.FRANCESCHI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	α				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	α				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	α				



NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à				<del>ABSENTE</del>	
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 17 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'accéder à la proposition du président,

De modifier, à concurrence de 30 heures, le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, crée par délibération susvisée en date du 27.06.2016.

De substituer en conséquence à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service 20 heures, un emploi à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

D'inscrire au budget de la commune pour 2022 les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Commune, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le président de séance,

Le Maire,  
Joseph FRATICELLI

